

ACTION URGENTE

ANGOLA. UN MILITANT LIBÉRÉ UNE SEMAINE EN AVANCE

Francisco Mapanda (également connu sous le nom de Dago Nível Intelecto) a été libéré de la prison de Comarca de Caquila le 21 novembre, sept jours plus tôt que la date prévue. On ne connaît pas la raison de cette libération anticipée.

Francisco Mapanda (également connu sous le nom de Dago Nível Intelecto) a été libéré de la prison de Comarca de Caquila le 21 novembre. Francisco Mapanda devait être libéré le 28 novembre après avoir passé huit mois en prison. On ne connaît pas la raison de cette libération anticipée. Les responsables de la prison n'ont fourni aucune information quant à sa libération. L'ordonnance de remise en liberté ne contient pas non plus de base légale permettant de l'expliquer.

Après sa libération, Francisco Mapanda a déclaré à Amnesty International : « Je suis certain que ma liberté est liée aux pressions exercées par Amnesty International et d'autres organisations. Je voudrais dire à tout le monde de continuer à se battre et à travailler pour la protection et la promotion des droits humains. Continuez le combat. »

Le 28 mars, Francisco Mapanda, présent en tant qu'observateur au moment de la détermination de la peine des 17 jeunes angolais, a déclaré à voix haute que le procès était « une parodie de justice ». Le jour même, le juge a lancé une procédure distincte à son encontre ; il l'a déclaré coupable d'outrage à magistrat (*desacato*) et condamné à huit mois d'emprisonnement.

Amnesty International le considérait comme un prisonnier d'opinion, emprisonné et condamné uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 164/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr12/4784/2016/fr/>

Nom : Francisco Mapanda
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 164/16, AFR 12/5205/2016, 28 novembre 2016

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

